

Le conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi

EXTRAIT DU DÉCRET N 93-718 DU 25 MARS 1993 RELATIF AU CENTRE
DE LIAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET DES MOYENS D'INFORMATION

Article 2 - Un Conseil d'orientation et de perfectionnement placé
auprès du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'in-
formation donne des avis, formule des recommandations sur les
actions à entreprendre et apprécie les bilans des actions menées ou
en cours qui lui sont périodiquement soumis.

L'arrêté ministériel du 26 mars 1993 renouvelle pour six ans les
membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre.



Les travaux du Conseil en 2000

En 2000, le Conseil d'orientation et de perfectionnement a tenu deux sessions plénières (23 mai et 6 décembre) et réuni sa commission permanente avant chacune de ces sessions (8 février et 6 novembre). Pour permettre aux conseillers de préparer chaque session, le Clemi leur a adressé des documents présentant l'état des dossiers inscrits à l'ordre du jour : rapport d'activité 1999, synthèse nationale de la 11^e semaine de la Presse dans l'Ecole, documents d'information sur la 12^e semaine de la Presse dans l'Ecole, bilan de la formation en 1998-99, les actes des séminaires sur « Image d'information et citoyenneté à l'école primaire » et la dernière publication du Clemi, « Lire et comprendre la publicité ».

A l'occasion de chaque commission permanente et session, le Clemi a fait état des dossiers et des projets, et présenté aux conseillers des expériences d'éducation aux médias menées dans un établissement scolaire ou pendant une session de formation. Les conseillers ont ainsi débattu à la fois des projets pédagogiques du Clemi et de questions plus institutionnelles.

37^e session, 23 mai 2000

- **La 11^e semaine de la Presse dans l'Ecole**
Benoît Menu dresse le bilan de la onzième Semaine (voir p.13). Pour illustrer les animations réalisées dans les classes, Chris

Trabis, enseignante, présente le travail du lycée Blaise-Pascal de Brie-Comte-Robert.

- **Les relations du Clemi avec les Instituts universitaires de formation des maîtres**

Hubert Gachet présente le colloque inter-Iufm organisé par l'Iufm de Caen en mars 2000, avec le Clemi : « Les médias et leurs images : quelle formation? ». Cette intervention donne lieu à une réflexion des conseillers sur de nouvelles modalités de la formation (voir p.83).

- **Présentation de travaux pédagogiques autour de l'image**

- A la suite des trois séminaires sur l'image d'information réalisés par le Clemi les années précédentes, présentation des actes publiés dans la collection Rapport du Clemi : « Image d'information et citoyenneté à l'école primaire ».

- Dans le cadre de la démultiplication de ces séminaires, Corinne Tual, coordonnatrice du Clemi de l'académie de Rennes, présente des actions de formations et d'animations mises en place par le Clemi Bretagne à destination des enseignants et dans les classes (voir p.85).

- **Annnonce de la création d'un nouveau laboratoire de recherche à Paris III, le Credam, centre de recherche en éducation aux médias, dirigé par Jacques Gonnet.** Ce laboratoire est étroitement associé au Clemi, à qui il donne une ouverture officielle sur la recherche (voir p.86).

38^e session, 6 décembre 2000

- **Présentation des activités du Clemi depuis le précédent conseil**
- Les actions de formation
- La 12^e semaine de la Presse dans l'Ecole et la collaboration du Clemi avec le ministère de la Justice (voir p.87)

- Signature de conventions par le ministre de l'Education (voir p. 89)
- La conservation des journaux scolaires et lycéens
- **Présentation et mise en discussion du nouveau texte d'orientations du Clemi** (voir p.94)



Les membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi

Tous les six ans, il est procédé à un renouvellement des membres du Conseil d'orientation et de perfectionnement du Clemi.

Un arrêté ministériel fixe la composition du collège des acteurs et usagers du système éducatif et de celui des professionnels de la presse et de la communication. Le collège des pouvoirs

publics n'est pas modifié par cet arrêté.

La décision est prise par le ministre de l'Education nationale, sur proposition du président du Conseil d'orientation qui veille à l'équilibre de toutes ses composantes, mais aussi au respect de l'évolution des priorités ministérielles.

La composition de l'actuel Conseil a été arrêtée en juin 1999.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

ARRÊTÉ

Portant désignation de membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
NOR/SCO / F 19901265 A

Vu le décret n°93-718 du 25 mars 1993 relatif au Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, notamment ses articles 3 et 4 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information :

- **En qualité de représentants des acteurs et usagers du système éducatif :**
Mme Azéma (Marie-France), conférence des présidents d'associations de spécialistes,
Mme Briat (Aleth), conférence des présidents d'association de spécialistes,
Mme Bureau-Garonne (Christine), syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN),

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

Mme Caille (Laure), syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES),
Mme Capdeville (Irène), parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP),
Mme Cochenec (Marion), syndicat national des collèges et lycées (SNCL),
M. Devillaire (Hugues), fédération nationale des associations de parents d'élèves
de l'enseignement public (FNAPEEP),
M. Druais (Thierry), syndicat national de l'enseignement technique,
apprentissage autonome (SNETAA),
M. Dupon-Lahitte (Georges), fédération des conseils de parents d'élèves
des écoles publiques (FCPE),
M. Eleuche (Frédéric), syndicat national autonome des lycées et collèges (SNALC),
M. Gautellier (Christian), centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA),
M. Henrard (Jacques), jeunesse au plein air (JPA),
Mme Jacquinet (Geneviève), professeur d'université (Paris VIII),
Mme Lassarre (Dominique), fédération de l'éducation nationale (FEN),
M. Loueslati (Béchir), fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture CGT (FERC/CGT),
Mme Marty (Josette), groupe français d'éducation nouvelle (GFEN),
M. Mathieu (André), institut coopératif de l'école moderne (Icem-Mouvement Freinet),
Mme Menzaghi (Christine), ligue de l'enseignement,
Mme Picard (France), union nationale des associations familiales (UNAF),
M. Rogé (Thomas), J.Presse
Mme Vievard (Dominique), syndicat général de l'éducation nationale (SGEN).

- **En qualité de représentants des professionnels de l'information et de la communication :**
M. Amyot-d'Inville (Philippe), Association régions presse enseignement jeunesse (ARPEJ),
M. Arnstam (Pierre-Henri), France 2,
M. Boulain (Jean-Yves), Le Parisien,
M. Boulonne (Alain), Fédération nationale de la presse française (FNPF),
Mme Bruy (Anne), Havas,
M. Dagognet (Germain), TF1,
M. Denaes (Bruno), France Info,
M. Fays-Long (Denis), LCI (La Chaîne Info),
M. Francioli (Marc), France 3
Mme de Guitaut (Sybil), AFP (Agence France Presse),
Mme d'Irube (Béatrice), le Journal des enfants,
M. Junqua (Daniel), Reporters sans frontières,
M. La Prairie (Patrick), Ouest-France,
M. Madelennat (Alain), L'Humanité,
M. Miot (Jean), association presse enseignement (APE)
M. Montanier (Bernard), Le Figaro
M. d'Orcival (François), Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE),
Mme Poncet (Mireille), Phosphore,
Mme Rico (Agnès), Syndicat de la presse quotidienne départementale (SPQD) ,
M. Solé (Robert), Le Monde,
M. Spirlet (Jean-Pierre), Sud-Ouest.

Article 2 : Le directeur du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 1999

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
Claude ALLÈGRE

Sont nommés membres d'honneur :

Ivan LEVAI

Constant VAUTRAVERS

Les actions de formation

Au cours du premier semestre de l'année 2000, la formation a occupé une place importante dans les activités du Clemi (voir p.5). Le directeur constate toutefois que ses modalités sont en cours de redéfinition, ce dont s'inquiètent certains conseillers. Extrait du compte rendu de la 37^e session.

Bruno Denaes, de *France-Info*, se demande si les activités de formation du Clemi ne sont pas en diminution. Il le regretterait, car les occasions de contacts et de travail en commun entre journalistes et enseignants diminueraient en conséquence. L'ouverture de l'école y perdrait.

Pierre Frémont, responsable de la formation au Clemi, explique que les activités de formation restent stables, mais que leurs modalités évoluent et semblent moins faciles à développer. Cependant, d'autres publics peuvent également être touchés, comme les inspecteurs et les chefs d'établissement en formation, par exemple. Des démarches vont être entreprises pour remettre en route cette collaboration.

Jean-Claude Fortier, recteur de l'académie de Lille, confirme que la formation change et que les mentalités évoluent. Il y a un processus de contraction et les enseignants quittent plus difficilement leurs classes, surtout pour des stages nationaux. En revanche, les stages d'établissements sont en hausse. Afin de faciliter les choses, des

accommodements pourraient être trouvés en jouant sur les fins de semaine ou les petites vacances.

Liliane Souche, proviseur, estime pour sa part qu'il y a démotivation des collègues pour certaines formations qui ne concernent ni leur discipline ni les réformes éducatives en cours. Elle propose deux pistes à creuser : mettre à profit une séquence de deux heures au cours de la pré-rentrée afin de débattre collectivement de ces questions, et exploiter les possibilités offertes par le projet d'établissement pour proposer des actions.

Anette Bon, de l'Institut national de recherche pédagogique, juge que le Clemi devrait travailler un peu plus à deux niveaux. D'une part dans les établissements scolaires, où son travail est trop peu connu. En particulier, ses outils pédagogiques devraient y être mieux diffusés. D'autre part en formation de formateurs, où il conviendrait sans doute de s'appuyer sur le dispositif des Universités d'été pour mobiliser les formateurs et mieux diffuser auprès d'eux la réflexion du Clemi.

Bernadette Schmidt-Burn, de la direction des personnels de direction et d'encadrement au ministère de l'Education, fait observer que pour ce qui concerne la formation des cadres de l'éducation, la délocalisation à Poitiers de leur centre de formation n'est pas un obstacle insurmontable

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

grâce aux nouveaux outils comme les visioconférences ou Internet, qui permettent de travailler conjointement à distance. De la même façon, rien n'empêche de proposer des formations intercatégorielles qui ont un certain succès. Une réunion pourrait être envisagée avec la directrice de la direction sur tous ces sujets.

Jean-Yves Boulain, du *Parisien*, souhaite évoquer la formation d'un autre point de

vue. Il regrette que la formation des journalistes se fasse de plus en plus tard et de plus en plus longuement. Ne pourrait-on imaginer des options journalisme en collège gérées par le Clemi ?

Jean-Claude Fortier, recteur, lui répond qu'il y a de nombreux clubs presse dans les établissements, mais ils obéissent plus à une logique culturelle que de pré-professionnalisation.



L'image d'information à l'école primaire

Depuis quatre ans, le Clemi organise, en collaboration avec les responsables de l'enseignement primaire du ministère de l'Éducation, une série de séminaires centrés sur l'image d'information. Leur objectif est de mieux répondre à la demande dans ce domaine et de créer des relais de cette thématique dans toutes les académies, si possible dans tous les départements. Cette réflexion a été conduite de façon très transversale avec des collaborations multiples. Extrait du compte rendu de la 37^e session.

Corinne Tual, coordonnatrice académique du Clemi à Rennes, rappelle qu'il y a sur la thématique de l'image d'information à l'école primaire, une très forte demande des enseignants et des conseillers pédagogiques. Il existe d'ailleurs des conseillers pédagogiques spécialisés dans le travail sur l'image.

Elle explique que la stratégie adoptée dans l'académie de Rennes s'est appuyée sur un diptyque formation/animation. Les formations se sont faites à partir de stages très divers par les contenus et par les formes adoptées. Beaucoup étaient destinés à des groupes scolaires ou à des équipes pédagogiques, afin de mieux installer et diffuser cette réflexion.

Les contenus de formation envisageaient l'image dans toute sa diversité. Ils ont porté aussi bien sur le visuel, la photographie, le dessin de presse ou l'infographie dans la presse.

En ce qui concerne les animations, les activités se sont réparties entre concours, expositions et reportages photographiques à partir de six photos légendées préparées par les classes engagées dans ce travail. Ce type d'activités offre des débouchés pour la formation en permettant de concrétiser les apprentissages auprès d'enfants dès la maternelle.

Par ailleurs des rencontres-débats entre élèves et professionnels ont permis une meilleure compréhension de l'apport des images à la perception du monde par les enfants.

Ce travail sur l'image va donner lieu à une publication pour en activer la démultiplication.

Patrick La Prairie, de *Ouest France*, trouve ce travail exemplaire à plus d'un titre. Il combine harmonieusement la formation, les relations avec les médias professionnels, le travail pédagogique avec les élèves et la mémoire de ce qui s'est fait avec la production d'un recueil. Il se félicite d'y avoir été associé.



Le Clemi et la recherche universitaire

Lors de la 37^e session du Conseil, le directeur du Clemi annonce la création d'un nouveau laboratoire de recherche à Paris III-Sorbonne Nouvelle, étroitement associé au Clemi.

Jacques Gonnet aborde la participation du Clemi à des projets de recherches. Il existe déjà, de fait, de nombreux travaux en cours, notamment des évaluations qui ont donné lieu à des publications du Clemi (pour saisir, en particulier, comment l'éducation aux médias est comprise dans les établissements scolaires, comment elle participe à la construction de savoirs fondamentaux). Toutefois, il n'existe aucun lien institutionnel avec l'université.

C'est la raison pour laquelle Jacques Gonnet a proposé à l'université de Paris III-Sorbonne nouvelle, de créer et de diriger un centre de recherches sur l'éducation aux médias (Credam). Ce Centre, qui fait partie d'un laboratoire reconnu par le ministère de la Recherche (CIM – communication, infor-

mation et médias), a été approuvé par le conseil scientifique de l'université.

Dans le dossier qui a été adressé au ministère de la Recherche, il a bien été spécifié que le Credam s'articulerait sur le Clemi. Autrement dit, l'idée est de doter le Clemi d'un centre qui puisse aider à la coordination des recherches universitaires et qui puisse faciliter la mise en chantier et la valorisation de travaux (notamment dans les Iufm) sur ce thème.

Dans un premier temps, des axes de recherches ont été proposés sur l'expression des jeunes, le rapport au savoir et la dimension citoyenne de l'éducation aux médias. Des personnalités du monde universitaire viendront prêter leur concours à ce projet (Louis Porcher, Francis Balle, Philippe Meirieu...).

Une brochure annuelle sur les activités du centre est prévue avec un double objet : témoigner des débats et de la vie du centre d'une part, donner des conseils aux étudiants en recherche d'autre part.



Semaine de la Presse et partenariat avec le ministère de la Justice

Pour la 12^e semaine de la Presse dans l'École, le Clemi travaille en partenariat avec le ministère de la Justice pour aider les enseignants à prendre en compte le traitement des questions judiciaires par les médias. Extrait du compte rendu de la 38^e session.

Benoît Menu, responsable de la semaine de la Presse dans l'École au Clemi, annonce qu'en mars 2001, un dossier consacré au thème « Presse et Justice » sera proposé aux enseignants, en plus du dossier pédagogique habituel du Clemi. Il est conçu en collaboration avec le ministère de la Justice, à partir du double point de vue des magistrats et des journalistes. Le sommaire s'organise en fonction de ces deux regards. Ce document sera envoyé à tous les établissements inscrits à la Semaine. Le ministère de la Justice en assurera la médiatisation.

Jean-Pierre Spirlet, de *Sud-Ouest*, aurait souhaité que le contenu du dossier thématique soit soumis à la Commission permanente, même s'il a toute confiance dans les responsables de la Semaine. Il explique que le thème des relations entre presse et justice est brûlant, toute une jurisprudence se mettant en place en ce moment, notamment au niveau de la Cour de Justice européenne.

Benoît Menu reconnaît que de nombreuses questions sont posées et que les réponses ne sont pas encore définitives. Mais il importait avant tout de faire réfléchir à une problématique.

Agnès Rico, du syndicat de la presse quotidienne départementale, demande quelle est la cible de ce dossier : les élèves ? les enseignants ? Par ailleurs, elle se demande s'il n'y a pas une sensibilisation à deux vitesses. Comment faire avec ceux qui, sensibilisés par le ministère de la Justice, ne seront pas inscrits à la Semaine ?

Benoît Menu est bien conscient de ce qu'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les demandes. Pourtant le Clemi s'y efforcera autant que possible. De son côté, le ministère de la Justice mobilise les magistrats pour qu'ils soient présents et disponibles face aux demandes des établissements scolaires.

Evelyne Lattanzio, du Centre national de documentation pédagogique, observe que le livret pourrait être diffusé via le réseau des Crdp. Il pourrait être en consultation dans les 114 médiathèques du réseau. Constant Vautravers, de l'Arpej, propose également le concours des 40 clubs de la Presse.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

Patrick La Prairie, de *Ouest France*, signale que le Crdp de l'académie de Caen vient de publier un document intitulé “ Médias, Pouvoirs et Justice ” qu'il trouve très intéressant et très riche. Il remarque par ailleurs que ce contenu est lié à l'ECJS (éducation civique, juridique et sociale).

Le président du Conseil d'orientation et de perfectionnement se réjouit de toutes ces excellentes idées qui témoignent de l'intérêt suscité par le thème choisi.



Signatures de conventions bipartites

Le directeur du Clemi présente trois textes qui ont fait l'objet de signatures à la Sorbonne le 3 octobre 2000, à l'occasion de la journée de réflexion sur « la parole des jeunes dans les médias ». Il s'agit de conventions bipartites, entre le ministère de l'Éducation et l'Arpej (Association région presse enseignement jeunesse), le Clemi et l'Arpej, et l'association J.Presse et l'Arpej. Extrait du compte rendu de la 38e session.

Trois nouvelles conventions proposent un cadre de base pour les relations entre des acteurs importants de l'éducation aux médias en France. Jacques Gonnet, directeur du Clemi, espère que leur mise en œuvre déjà bien amorcée dans les faits sera l'occasion d'avancées pour les thématiques qui préoccupent les signataires.

Constant Vautravers, de l'Arpej, a été satisfait de ce que le ministre lui-même soit venu signer ces trois textes. Il y voit un gage d'intérêt. Il se réjouit par ailleurs de ce que cette convention élimine certaines ambiguïtés.

Jean-Pierre Spirlet, de *Sud Ouest*, précise que l'Arpej a souhaité ces conventions car il est toujours préférable de poser les choses par écrit. Il pense que ces contractualisations ne peuvent que renforcer le travail du Clemi. Il se propose d'interroger les autres médias afin qu'ils précisent ce que eux aussi font en matière d'éducation aux médias ou de presse à l'école.

Agnès Rico, du syndicat de la presse quotidienne départementale, souhaite que l'on n'oublie pas qu'il y a d'autres initiatives prises par d'autres entreprises de presse. Il ne faut pas les laisser de côté.

EXTRAIT DE L'ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ,
3 OCTOBRE 2000,
L'AMPHITHÉÂTRE RICHELIEU DE LA SORBONNE

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Président du Syndicat de la Presse quotidienne régionale,
Mademoiselle la Présidente de l'association J Presse,
Monsieur le Directeur du Clemi,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Je vous remercie de votre accueil à tous et, en retour, je voulais vous dire mon plaisir véritable à être parmi vous aujourd'hui. Mes remerciements vont d'abord bien sûr au président du syndicat de la presse quotidienne régionale qui est en même temps vice-président de l'Arpej (l'association Régions Presse Enseignement Jeunesse), Monsieur Jean-Louis Prévost, qui m'a invité à participer à cette rencontre

/...

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

et à lui donner, cette année, un sens nouveau et fort, par la signature d'un accord-cadre entre l'Arpej et le ministère de l'Education nationale. J'y reviendrai tout à l'heure.

J'aimerais également saluer le travail effectué, depuis de nombreuses années déjà, par deux instances : l'une est une institution, l'autre une association. La première est le Clemi et l'autre l'association J. Presse.

Le Clemi a déjà une longue histoire puisqu'il a été fondé en 1983 par Alain Savary. On a du mal à voir dans le Clemi une vénérable institution vieille désormais de presque 20 ans tant il a su garder l'exaltation militante, la souplesse et la vitalité de ses commencements. (...)

L'association J. Presse est jeune par définition. Je connais bien cette association puisque j'ai eu le grand plaisir, en tant que ministre de la Culture, en 1984, d'être le premier à donner un soutien à une belle initiative : Scoop en stock, le premier concours de journaux lycéens en France. (...)

J'ai donné d'emblée, et bien volontiers, mon parrainage aux trois conventions bilatérales qui viennent d'être signées parce que cette démarche me paraissait exemplaire.

Ces signatures sont un événement. Ces conventions constituent une première. Mais ce qui les rend véritablement exemplaires, c'est qu'elles sont l'aboutissement d'années et d'années de travail en commun, mené de façon empirique, mûri progressivement, affiné et amélioré.

ACCORD CADRE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ARPEJ (ASSOCIATION RÉGIONS PRESSE ENSEIGNEMENT JEUNESSE)

Article 1 - Déclaration de principe

Le ministère de l'Education nationale s'efforce de développer chez les jeunes une prise de conscience des valeurs de la République à travers une éducation à la citoyenneté. Les mesures qui entrent en vigueur à la rentrée 2000 vont dans ce sens : qu'il s'agisse du développement interdisciplinaire de l'éducation civique, juridique et sociale, ou du nouveau statut des lycéens avec l'élection au suffrage direct des conseils des délégués pour la vie lycéenne. L'éducation aux médias tient une place déterminante dans cette démarche.

Le syndicat de la presse quotidienne régionale, qui délègue à l'Association Régions Presse Enseignement Jeunesse toutes ses actions dans ce domaine, s'efforce d'apporter tout l'appui de ses 33 membres à l'éveil des jeunes à la citoyenneté. En effet : « apprendre le journal » permet de mieux comprendre les médias et « apprendre avec le journal » de mieux comprendre le fonctionnement de la cité, de la commune au monde. La valeur pédagogique du recours aux quotidiens régionaux et à l'intervention de journalistes dans les établissements scolaires est désormais unanimement reconnue, notamment lors de la semaine nationale de la Presse dans l'Ecole, annuelle.

Article 2 - Actions

L'Arpej est habilitée à mener des actions d'animation et de formation dans le cadre du système éducatif, en liaison avec tous les organismes concernés. En particulier par le Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information), le Cndp (Centre national de documentation pédagogique) et ses centres locaux, les Iufm (instituts universitaires de formation des maîtres), les services rectoraux de formation continue et les corps d'inspection. Elle travaille également avec les associations parascolaires reconnues.

Le ministère de l'Education nationale apporte son patronage à l'Arpej dans ses actions en cours :

- « La presse des régions », avec le Cndp dans Textes et Documents pour la Classe, une sélection d'articles à usage pédagogique ;
- « L'enfant écrit la Ville » et « Les jeunes écrivent la France » avec le ministère de la Ville, le Clemi, J.Presse et le soutien d'Edf pour la mise en valeur de l'expression des jeunes dans les journaux et le développement de la lecture ;
- « La semaine nationale de la Presse dans l'Ecole » avec le Clemi pour mettre en exergue la lecture de la presse comme outil pédagogique de base dans l'éducation aux médias ;
- La formation des enseignants, notamment dans les IUFM en formation initiale mais aussi dans les actions de formation continue.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

Article 3 - Modalités

Les actions susmentionnées feront ou ont déjà fait l'objet de conventions séparées :

- avec le Cndp pour «La presse des régions» ;
- avec le ministère de la Ville pour «L'enfant écrit la Ville» ;
- avec le Clemi pour la formation des maîtres, la parole des jeunes, la semaine de la Presse ;
- avec J. Presse pour l'expression des lycéens ;
- avec Edf pour «Les jeunes écrivent la France».

Toutes nouvelles actions, y compris impliquant les nouvelles technologies et ayant des objectifs conformes à la déclaration de l'article 1, pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Fait à Paris, le 3 octobre 2000

Pour le ministère de l'éducation nationale,
JACK LANG,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour l'Arpej,
JEAN-LOUIS PRÉVOST,
VICE-PRÉSIDENT DE L'ARPEJ

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CLEMI ET L'ARPEJ

Article 1 - Principes

En France, la presse et le monde éducatif sont en relations étroites, particulièrement depuis 1976 et les premières circulaires autorisant l'entrée des journaux dans les établissements scolaires.

Deux organisations sont parfaitement complémentaires :

- L'Arpej, qui a pour mission de développer la lecture et la citoyenneté des jeunes à travers l'étude de la presse quotidienne régionale, répond depuis 1977 aux nombreuses demandes des enseignants, des personnels et des élèves. Elle a des correspondants dans toutes les régions de France.
- Le Clemi, qui a pour mission de promouvoir l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement, notamment par des actions de formation, afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure, tout en développant leur sens critique. Il s'appuie sur des équipes académiques.

Article 2 - Actions

Les deux partenaires conviennent d'agir ensemble dans trois domaines au moins :

- La formation : il s'agira notamment d'intervenir conjointement, sur des programmes préparés en commun, dans les Iufm (Instituts universitaires de formation des maîtres), les formations initiales et continues et la formation des chefs d'établissements.
- La semaine nationale de la Presse dans l'Ecole : il s'agira de mener des actions pédagogiques de soutien avec le Clemi dans chaque région, notamment en liaison étroite avec les agences départementales et locales des quotidiens régionaux.
- La parole des enfants et des jeunes : Le Clemi et l'Arpej collaboreront chaque fois que cela est possible pour accompagner la rédaction de textes par des élèves, dans un souci de citoyenneté et de découverte du milieu local. Ce partenariat se déroulera plus précisément, côté Clemi, en s'appuyant sur les journaux scolaires et le programme « fax! » et, côté Arpej, sur des opérations comme « L'enfant écrit la Ville » et « Les jeunes écrivent la France », en partenariat avec le ministère de la Ville et l'Association J.Presse.

Article 3 - Internet

Les deux partenaires conviennent d'établir des liens entre les sites de l'Arpej et du Clemi et avec l'ensemble des titres membres de l'Arpej.

Fait à, Paris le 3 Octobre 2000

Pour le Clemi,
JACQUES GONNET, DIRECTEUR

Pour l'Arpej,
JEAN-LOUIS PREVOST, VICE-PRÉSIDENT

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CLEMI ET J.PRESSE

Préambule

Chaque année, des centaines de journaux voient le jour dans les établissements scolaires, mais également en dehors de ceux-ci. Ces publications sont le support d'une expression spontanée et authentique de dizaines de milliers d'élèves et de jeunes. Cette pratique est un vecteur important de l'éducation à la citoyenneté et au maniement d'un outil fondamental pour la démocratie : la presse. D'autre part, cette pratique, par l'appropriation d'outils, de techniques, et de démarches utilisées par les professionnels, en fait un outil important de l'éducation aux médias.

Article premier - Principe

- L'association J.Presse a pour objet de promouvoir, de développer, d'encourager, et de défendre l'expression des jeunes, âgés de 11 à 30 ans, qui réalisent un journal amateur dans leur établissement scolaire, ou en dehors du champ scolaire (quartier, ville, prison, association, etc.).

Depuis 1981, J.Presse est une association indépendante dirigée par des jeunes issus des journaux qu'elle fédère. Elle a créé plusieurs concours ou regroupements nationaux et régionaux de journaux d'initiative jeune : Scoop en Stock, la Rencontre nationale des journaux de quartiers et de villes, le Forum national des journaux lycéens, le Prix de la presse étudiante. J.Presse est animée par une équipe nationale et par un réseau de correspondants locaux.

- Le Clemi, au sein du ministère de l'Education nationale, a pour mission «de promouvoir, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique».

Son action a permis depuis 1982 de mettre en place des équipes académiques réparties sur l'ensemble du territoire, d'organiser des stages de formation, de procéder à l'accompagnement documentaire du travail des enseignants et d'être, depuis 1990, à l'initiative de la semaine nationale de la Presse dans l'Ecole.

Les deux organisations sont donc complémentaires.

Article 2 - Actions

Les deux partenaires conviennent d'agir ensemble et de collaborer dans les domaines suivants :

- La transmission d'informations

J.Presse et le Clemi s'engagent à se transmettre mutuellement les informations sur les initiatives internationales, nationales et locales, qu'ils organisent. Les deux organisations se transmettront également les coordonnées des journaux dont ils ont la connaissance, et notamment celles des journaux qui pourraient connaître des problèmes menaçant leur existence (exercice de la liberté de publication, condition d'impression...).

- Le développement de collaborations locales

Les équipes académiques du Clemi et les correspondants locaux de J.Presse, là où ils existent, se rencontreront afin de faire connaissance et d'évaluer leur potentiel de collaboration, notamment à l'occasion du concours national Scoop en Stock et de la semaine nationale de la Presse dans l'Ecole. La transmission d'informations évoquée au point précédent est également valable à cet échelon.

- La formation

A chaque fois que cela est possible, le Clemi invitera J.Presse à participer, et à intervenir, à l'occasion des regroupements de formation qu'il organise dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue des enseignants. J.Presse invitera le Clemi à participer, et à intervenir, à l'occasion des stages qu'elle organise au sein de ses regroupements nationaux et locaux.

- La préservation de leur fonds documentaire

J.Presse et le Clemi sont engagés dans une même démarche de collecte, de conservation, de valorisation et d'étude des journaux réalisés par les jeunes. Les fonds documentaires du Clemi et de J.Presse sont reconnus comme les deux plus importants fonds existant en France. Les deux signataires s'engagent à travailler ensemble pour élaborer des méthodes communes de traitement informatique et technique de leur collection afin d'assurer une compatibilité et de multiples passerelles entre elles.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT

J.Presse et le Clemi sont également engagés dans une démarche de reconnaissance de la valeur de ce fonds documentaire par les institutions et les pouvoirs publics.

Article 3 - Valorisation du partenariat

Le partenariat entre J.Presse et le Clemi sera valorisé dans les documents de communication des deux organisations. Sur les opérations ponctuelles auxquelles ils collaborent, ils s'assureront de la présence de leurs logotypes respectifs ou d'une mention similaire.

Des liens seront établis entre leurs sites Internet (www.jpresse.org et www.cleml.org).

La présente convention sera envoyée pour information à l'ensemble de leurs réseaux respectifs (coordonnateurs académiques du Clemi et correspondants de J.Presse).

Article 4 - Durée de la convention

D'autres domaines de collaboration peuvent être définis ponctuellement ; ils feront l'objet d'avenants à la présente convention.

Cette convention est signée pour une période d'un an et sera ensuite reconduite tacitement pour les années suivantes.

La convention peut être dénoncée par l'un des deux partenaires par lettre simple en cours d'année.

Fait à Paris, le 3 octobre 2000.

Sous le parrainage du ministre de l'Éducation nationale, M. Jack Lang

SOPHIE KUCOYANIS
PRÉSIDENTE DE J.PRESSE

JACQUES GONNET
DIRECTEUR DU CLEMI



Les nouvelles orientations du Clemi

Le directeur présente la volonté du Clemi d'élaborer un texte plus actuel de présentation de son projet. Ce nouveau texte fera écho au rapport Gonnet-Vandevoorde qui avait permis de donner naissance au centre près de vingt ans plus tôt.

Le projet global a été présenté lors de la 37^e session du Conseil. Un projet de texte a été discuté et amendé à la session suivante.

Lors de la 37^e session, Jacques Gonnet expose le mode de travail qui a été choisi. Un premier texte d'une quinzaine de pages a été co-écrit avec Evelyne Bevort, directrice déléguée. Il sera retravaillé successivement avec l'équipe nationale et les équipes académiques, en particulier au sein de l'Université d'été de la Communication d'Hourtin. Jean-Marie Dupont, président du Conseil, ajoute qu'il faut à présent tracer de nouveaux axes. Le Clemi est un organisme vivant en pleine évolution. Il est important de réécrire son actualité alors que les choses évoluent. Depuis sa création, le paysage n'est plus le même à maints égards, que ce soit sur le plan des médias, de l'éducation ou plus globalement de la société. Les fondements de son travail aujourd'hui ne sont plus tout à fait les mêmes. Il serait maintenant utile de reformuler notre projet, ensemble.

Pour la 38^e session, Jacques Gonnet rappelle quelques points d'histoire. Le rapport

Gonnet-Vandevoorde de 1982, qui a fondé le Clemi, était un texte d'orientation. Le ministre avait ensuite souhaité ajouter une institution d'accompagnement en créant ce Conseil d'orientation et de perfectionnement. L'histoire a montré l'apport permanent de ce Conseil pour le pilotage du Clemi.

Il a semblé important, aujourd'hui, de revisiter ce texte et de re-présenter les différentes options du Centre à des personnes qui ne connaissent pas bien le Clemi et veulent prendre connaissance de sa mission. Cette tâche n'était pas aisée, car le Clemi synthétise des sensibilités différentes et même entre l'équipe de coordination nationale et les équipes académiques, les options ne sont pas toujours perçues exactement de la même façon. Le Clemi a donc abouti à un texte de philosophie générale plus qu'à une description des actions qui aurait été trop réductrice et trop instantanée.

Ce texte a été adressé à l'ensemble des conseillers, car le Conseil d'orientation et de perfectionnement a autorité pour valider cette démarche. Après avoir pris connaissance de toutes les observations, le président transmettra le fruit des réflexions au ministre qui, nous l'espérons, le validera.

Jean-Marie Dupont, président du Conseil, se réjouit de cette démarche qui a permis de « dépoussiérer » les textes. Il passe alors la parole aux conseillers.

Alain Michel, inspecteur général, trouve que ce texte a un statut trop hybride. Il a

tendance à évoquer à la fois ce qui est passé, présent et à venir. Peut-être y a-t-il aussi une tonalité un peu trop nombriliste. Ce texte lui semble adapté pour faire le point, pour la tutelle du ministère, mais pas pour faire la communication du Clemi. Il semblerait pertinent que pour cet usage, il soit repris de façon plus dense et plus percutante.

Patrick La Prairie, de *Ouest France*, insiste sur le fait qu'est vraiment nécessaire un texte plus court assorti de recommandations toniques. Il faut accentuer les raisons qui poussent à s'informer et tout faire pour que naisse ce besoin.

Jean-Marie Dupont acquiesce. Ce texte est en effet plus adapté à une réflexion interne du système éducatif, il en appelle un second plus adapté à un débat public.

Evelyne Lattanzio, du Centre national de documentation pédagogique, approuve cette démarche. Elle pense qu'il s'agit plus là d'un texte de clarification. Peut-être conviendrait-il de mieux marquer les différences qui se sont produites depuis vingt ans et d'analyser les principaux changements.

Laure Caille, du syndicat national de l'enseignement secondaire, souhaite que l'on marque que tout ce travail est une œuvre de longue haleine car l'harmonie entre l'éducation et l'information n'existe pas spontanément.

Annette Bon, de l'Institut national de recherche pédagogique, se réjouit avant tout de ce que ce texte existe. Elle estime que dans l'histoire du Clemi, certains débats ne

se posent plus. Des entrées comme la notion de « liaison » ne représentaient pas une donnée de fait. Il y a eu un combat à mener et il faudrait le dire. Son regret est que ce texte manque de recommandations très fortes destinées à tous, ministères et partenaires.

Jean-Pierre Spirlet, de *Sud Ouest*, se demande s'il ne serait pas intéressant de faire un cahier de recommandations du Conseil d'orientation et de perfectionnement en annexe au texte.

Jean-Marie Dupont reprend l'ensemble de ces observations et se déclare sensible à plusieurs remarques. Les recommandations doivent en effet être retravaillées mais en les plaçant en annexe du texte et non pas en plus. Ce texte est clairement écrit pour l'intérieur du système éducatif ; peut-être les journalistes participant à ce Conseil pourraient-ils produire un texte à part pour expliquer ce qu'est le Clemi ?

Jacques Gonnet se félicite de ces retours très utiles. Beaucoup de ces remarques permettront d'améliorer ce texte. Il s'agit bien pour le Clemi de revalider sa démarche. Nous partons de l'information, de l'actualité et de l'appétit des jeunes pour comprendre le monde qui les entoure. Il demande à tous les conseillers de renvoyer leurs propositions dans les jours à venir, étant bien entendu que la proposition spécifique des journalistes sera traitée à part. Il donne rendez-vous à tous pour la version définitive et officialisée de ce texte lors du prochain Conseil d'orientation et de perfectionnement.



SIGLES

ARPEJ : Association région presse enseignement jeunesse
(presse quotidienne régionale)

CDI : Centre de documentation et d'information

CR-CDDP : Centre régional / départemental de documentation pédagogique

DEP : Division des élèves et de la pédagogie

ECJS : éducation civique, juridique et sociale

EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté

HSA : heure supplémentaire hebdomadaire attribuée pour l'année

HSE : heure supplémentaire exceptionnelle attribuée sur projet

HTS : heure à taux spécifique attribuée sur projet

GRD : groupe de recherche et développement

IA : Inspection académique

IEN : inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription
dans l'enseignement primaire

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

MAFPEN : Mission académique à la formation des personnels
de l'éducation nationale

MIVEAC : Mission vie élèves action culturelle

OCCE : Office central de coopération à l'école

OM : ordre de mission

PE1-2 : professeurs des écoles stagiaires en 1^e et 2^e années de formation

PLC1-2 : professeurs des lycées et collèges en 1^e et 2^e années de formation

SEGPA : section d'enseignements généraux professionnels adaptés

TICE : technologies de l'information et de la communication éducative

ZEP : zone d'éducation prioritaire

© Clemi, 2001
Directeur de la publication : Jacques Gonnet
Coordination : Isabelle Bréda
Conception graphique : Catherine Le Troquier
Photo de couverture : Jean Suquet/CNDP

Cleml - Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
Direction associée au Centre national de documentation pédagogique, CNDP
391 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris
Téléphone : 01 53 68 71 00
Télécopie : 01 42 50 16 82
www.cleml.org